RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sur le territoire des communes de Laconnex et Bernex.

du 13 avril 1976

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Laconnex du 10 février 1976 ;

vu l'accord de la commune de Bernex du 14 octobre 1975 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975,

ARRETE

- A. Les tenants et aboutissants des artères dénommées par l'ACE du 15 décembre 1971 sont fixés comme suit :
 - 3. Route des Rupettes 28% Part de la place du Four-Banal et aboutit à la route de Chancy.
 - 4. Route de la Parraille 1975
 Part de la Vy-Neuve et aboutit à la limite communale de Soral (route des Lolliets).

Séance du 13 avril 1976

- 6. Place du Four-Banal (1-1667)

 Au centre du village et au carrefour des rues de la MaisonForte, route du Coteau, route du Lavoir, route de l'Eaumorte,
 route des Rupettes.
- 7. Rue de la Maison-Forte CV 25400

 Part de la jonction route de Laconnex/avenue de Cavoitanne/
 La Vy-Neuve pour aboutir à la place du Four-Banal.
- 8. Chemin des Méandres (nom d'un ancien cours d'eau disparu)
 Part de la rue de la Maison-Forte et aboutit à la route du
 Coteau. CN-16-17-1
- 9. Route du Coteau Ol-MSDL Part de la route de Soral et aboutit à la place du Four-Banal.
- 10. Chemin des Quarts CV-26394
 Sans issue, part de la route du Coteau en direction nord-est.
- 11. Chemin des Ecoliers (V-1656) Part de la route du Coteau pour se continuer sur le territoire de la commune de Soral.
- 12. Route du Lavoir (1966) | Part de la place du Four-Banal et aboutit à l'intersection de la route de l'Eaumorte et du chemin de Mollaz.
- 13. Ruelle du Bossattier CV 26485

 Part de la place du Four-Banal pour aboutir d'une part à la route du Lavoir, d'autre part, à la route de l'Eaumorte.
- 14. Route de l'Eaumorte O 26533 Part de la place du Four-Banal et aboutit à la route de la Parraille.
- 15. Avenue de Cavoitanne CV-% TC

 Part de la limite communale de Bernex et aboutit à la jonction route de Laconnex/La Vy-Neuve/rue de la Maison-Forte.
- B. <u>Artères dont la dénomination est officialisée par le présent arrêté</u>

Il est donné les noms de :

16. Chemin de la Feuillée (lieudit)
A l'artère partant du chemin de la Douane (Bernex) et aboutissant à la route du Coțeau.

Séance du 13 avril 1976

17. Chemin des Mouilleuses (lieu-dit) CV - MCSANA A l'artère partant du chemin de la Douane (limite communale de Bernex) et aboutissant à la rue de la Maison-Forte.

C. Nouvelles dénominations

Il est donné les noms de :

- 2. Route de Laconnex (V-U365)

 Au tronçon de la route cantonale portant jusqu'à ce jour l'appellation route de Sézegnin compris entre la route de Chancy (Bernex) et le début de La Vy-Neuve (jonction avenue de Cavoitanne/rue de la Maison-Forte).
- 18. Chemin de Chaterin (lieu-dit) (V 55640)

 A l'artère partant de la route de Soral et aboutissant au chemin de la Feuillée.
- 19. Chemin de Devens (lieu-dit)CV-SS6%9
 A l'artère, sans issue, partant de La Vy-Neuve (stand) en direction nord.
- 20. Chemin des Essiers (V-SS69)
 A l'artère, sans issue, partant de la Vy-Neuve en direction nord-ouest.
- 21. Chemin des Etaillies (lieu-dit) CV-SS-100 A l'artère partant de La Vy-Neuve et aboutissant à la route des Allues (Eaumorte) en longeant l'Eaumorte.
- 22. Chemin de Ferraz (lieu-dit) (55 11 4 A l'artère partant de la route des Rupettes et aboutissant à l'Eaumorte (chemin des Etaillies).
- 23. Chemin de La-Loi (ancien nom local) CV SA A l'artère partant de La Vy-Neuve et aboutissant à la route des Allues.
- 24. Chemin de Mollaz (lieu-dit) CV 55765 A l'artère nouvellement créée sur l'ancien cours de l'Eaumorte partant de La Vy-Neuve et aboutissant au chemin des Ecoliers.
- 25. Chemin des Raforts (ancien nom local) (V-SS-45)
 A l'artère, sans issue, partant de la route de la Parraille en direction sud-ouest et aboutissant à la limite communale de Soral.

Séance du 13 avril 1976

- 26. Chemin des Reblets (lieu-dit) (V-55-35/A A l'ancien "chemin de la Chaumière", sans issue, partant de la rue de la Maison-Forte en direction sud-est.
- 27. La Vy-du-Chien (ancien nom local) CV-SS-60

 A l'artère, sans issue, partant du chemin des Ecoliers et traversant la route du Coteau en direction nord-est.

Ces nouvelles dénominations entreront en vigueur le ler juin 1976.

Communiqué à :

•		
Travaux	5	ex.
Police	2	ex.
Intérieur	1	ex.
Cadastre	1	ex.
Sautier	3	ex.
Chancellerie	1	ex.



Certifié conforme, Le chancelier d'Etat:

Mand